

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2019 à laquelle sont présents les conseillers, Étienne St-Louis, Joanne St-Louis, François Monière, Sylvie St-Louis, Julie Sylvestre sous la présidence de M. le maire, Stéphane Roy. La directrice générale Daisy Constantineau, le directeur des services d'urbanisme et d'incendie, Robert Vincent et le directeur des travaux publics M. Mario St-Louis ainsi que 37 citoyens sont également présents.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire du 9 juillet 2019, débutant à 20 heures.

180-07-2019 **RÉVISION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Julie Sylvestre
Appuyé par Sylvie St-Louis
et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

De plus, que l'ordre du jour demeure ouvert.

ADOPTÉE.

181-07-2019 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Joanne St-Louis
et résolu à l'unanimité que le
procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2019, soit adopté tel que
présenté.

ADOPTÉE.

182-07-2019 **ADOPTION DES COMPTES**

Proposé par François Monière
appuyé par Sylvie St-Louis
et résolu à l'unanimité que la
directrice générale soit autorisée à payer les comptes tels qu'ils apparaissent sur
les listes suivantes, portant le numéro de folio 100769-04-2019 ainsi que le
numéro de la présente résolution, à savoir :

- Liste des comptes fournisseurs pour un total de comptes à payer de 20 213,08 \$;
- liste sélective venant de l'historique des chèques n° 8282, 8291, 8292, 8293, 8298, 8300 et 8301 pour un montant de 49 052,10 \$;
- liste sélective venant de l'historique des prélèvements internet n° 16511-6QC72, 17214-6SSPS, 16511-6SL1R, 17213-6SW0W, et 18610-33688 pour un montant de 15 443,72 \$;
- liste des salaires du 1^{er} au 30 juin 2019 pour un montant de 58 816,48 \$;

ADOPTÉE.

INFORMATION ET CORRESPONDANCE

M. le maire donne information sur les sujets suivants :

1. Le Festival Country qui se tiendra du 11 au 14 juillet. Une soirée avec animation sera offerte aux citoyens le 10 juillet. Entrée gratuite pour tous;
2. La journée de Familles en fête se tiendra le 27 juillet prochain;
3. Le programme de la taxe sur l'essence (TECQ) 2014-2018 a pris fin le 31 décembre 2018. Le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a procédé à un réexamen en vue d'apporter des ajustements pour la TECQ 2019-2023. L'aide octroyée à la Municipalité permettra la réalisation au cours des cinq (5) prochaines années d'importants travaux d'infrastructures au bénéfice des citoyens. Dans le cadre de la TECQ 2019-2023, la Municipalité recevra 1 009 328\$ répartis sur cinq ans.

DÉPÔT DE DOCUMENT

- Liste des dépenses selon la délégation de pouvoirs, en vertu du règlement n° 04-05-2016 portant le numéro de confirmation 17213-6NNY3, 17109-69DNZ et les numéros de chèques 8281, 8283, 8284, 8285, 8286, 8287, 8290, 8294, 8295 et 8296 pour un montant de 9235,85 \$;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

183-07-2019

OFFRE DU JOURNAL LA COURANT – CAHIER SPÉCIAL REDÉCOUVREZ VOTRE RÉGION DE 1001 FAÇONS

Proposé par François Monière
appuyé par Joanne St-Louis

Et résolu à l'unanimité de participer à l'élaboration d'un cahier spécial de 8 pages les 17, 24 et 31 juillet ainsi que le 7 août 2019.

Toutes les municipalités auront le même espace. Il y aura 3 municipalités par page. Une magnifique photo, le logo de la municipalité ainsi qu'une liste de sites d'intérêt et des activités touristiques du secteur composeront chacune des présentations.

Le coût total du projet pour la municipalité est de 260 \$, soit 65 \$ par parution, soit le même prix que pour l'édition 2018.

ADOPTÉE.

184-07-2019

DEMANDE D'AJOUT DE TABLES À PIQUE-NIQUE AU QUAI PUBLIC

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité d'autoriser l'ajout de table à pique-nique supplémentaire au quai public afin de satisfaire à la demande des citoyens.

ADOPTÉE.

185-07-2019

FQM – RENOUELEMENT «LE RÈGLEMENT MUNICIPAL»

Proposé par Étienne St-Louis
adopté par Joanne St-Louis

et résolu à l'unanimité de renouvellement l'abonnement de la Municipalité au recueil «Le règlement municipal» pour l'année 2019 au montant de 220,50 \$.

ADOPTÉE.

186-07-2019 - AJOUT D'UNE LIGNE TÉLÉPHONIQUE

Proposé par Sylvie St-Louis

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité de procéder à l'ajout d'une ligne téléphonique pour le bureau du directeur du développement économique. Le coût approximatif de 400 \$ plus l'achat de l'appareil est à prévoir.

ADOPTÉE.

187-07-2019

RIDL – COLLECTES SUPPLÉMENTAIRES DE BACS NOIRS POUR LES ICI 2020

Proposé par Julie Sylvestre

appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité de confirmer à la RIDL le nombres de collectes supplémentaires de bacs noirs pour les institutions, commerces et industries (ICI) pour l'année 2020. Nous renouvelerons le même nombre de collectes que pour l'année 2019 soit 12 collectes de bac noir pour les ICI.

ADOPTÉE.

188-07-2019

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION MUNICIPALE DANS LE CADRE DU PROJET D'EXPERTISE EN INGÉNIERIE DES COURS D'EAU. AU SEIN DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU la résolution de la MRC d'Antoine-Labelle (MRC-CC-13350-06-19) quant à la demande au programme d'aide financière pour soutenir la coopération municipale dans le cadre du projet d'ajout d'expertise en ingénierie des cours d'eau;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Laus a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE suivant les besoins prioritaires des municipalités et les ressources financières disponibles, le service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle a dû orienter et développer son expertise basée sur la voirie locale;

ATTENDU les besoins et demandes en matière d'ingénierie des cours d'eau;

ATTENDU QUE les services professionnels en matière d'ingénierie des cours d'eau ne sont pas disponibles dans la MRC d'Antoine-Labelle et qu'il y aurait lieu de développer cette expertise;

ATTENDU QUE l'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pourrait soutenir et aider la MRC et les municipalités et villes dans cette mise en place de ce nouveau service et le développement de l'expertise nécessaire;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Laus désire participer au projet d'ajout d'expertise en ingénierie des cours d'eau au sein de la MRC d'Antoine-Labelle dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par Étienne St-Louis et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus s'engage à participer au projet d'ajout d'expertise en ingénierie des cours d'eau au sein de la MRC d'Antoine-Labelle et d'assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

Le conseil nomme la MRC d'Antoine-Labelle organisme responsable du projet.

ADOPTÉE.

189-07-2019 - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION MUNICIPALE DANS LE CADRE DU PROJET D'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS D'ARPENTAGE À DES FINS DE RELEVÉ POUR CONCEPTION ET CONSTITUTION DE PLANS ET DEVIS AU SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU la résolution de la MRC d'Antoine-Labelle (MRC-CC-13351-06-19) quant à la demande au programme d'aide financière pour soutenir la coopération municipale dans le cadre du projet d'acquisition d'équipements d'arpentage à des fins de relevé pour conception et constitution de plans et devis au service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Laus a pris connaissance du guide du programme d'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE l'entente initiale ne prévoyait pas de travaux et service en arpentage à des fins de relevé pour conception et constitution de plans et devis étant donné le coût d'acquisition de l'équipement nécessaire;

ATTENDU QUE la main-d'œuvre pour effectuer les relevés de construction est de moins en moins accessible sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU QUE selon la demande, il y a lieu d'acquérir des équipements d'arpentage à des fins de relevé pour conception et constitution de plans et devis afin de répondre aux demandes des municipalités et ville;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Laus désire participer au projet d'acquisition d'équipements d'arpentage à des fins de relevé pour conception et constitution de plans et devis au service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière appuyé par Joanne St-Louis et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus s'engage à participer au projet d'acquisition d'équipements d'arpentage à des fins de relevé pour conception et constitution de plans et devis au service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle et d'assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

Le conseil nomme la MRC d'Antoine-Labelle organisme responsable du projet.

ADOPTÉE.

190-07-2019

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT POUR L'ÉQUIPEMENT POSTAL

Proposé par Sylvie St-Louis

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité de procéder au renouvellement de contrat pour l'équipement postal avec la firme Bureautech Laurentides Inc. pour un terme de 60 mois. Les équipements remplacés sont :

- Timbreuse 600A (neuve) au montant de 90 \$/mois
- Balance WP-3DW (neuve) inclus
- Compteur postal 600A au montant de 30,95 \$
- Service Mailcare Premium + au montant de 37,17 \$
- Plan d'entretien «Or» pour un coût annuel de 325 \$ (sans frais pour la première année).

Autoriser la directrice générale Daisy Constantineau à signer pour et au nom de la municipalité tous documents inhérent au dossier.

ADOPTÉE.

191-07-2019 - PROGRAMME RÉNO-RÉGION – RÉACTIONS QUANT AU FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE LA SOCIÉTÉ D’HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

ATTENDU QUE la MRC d’Antoine-Labelle est responsable de la mise en œuvre sur son territoire du programme Réno-Région de la Société d’habitation du Québec (SHQ) ;

ATTENDU QUE ce programme fournit une aide aux ménages à revenus faibles ou modestes dont la résidence présente des déficiences majeures devant être réparées;

ATTENDU QUE ce programme joue un rôle important pour contrer la dévitalisation qui affecte la MRC et pour permettre aux personnes les plus vulnérables et aux familles de loger dans des conditions décentes;

ATTENDU QUE, pour la programmation 2017-2018, la MRC a reçu une enveloppe budgétaire initiale de 550 000 \$, laquelle a été majorée en cours de programmation pour atteindre la somme finale de 754 964,82 \$, ce qui a permis d’aider 72 ménages;

ATTENDU que, pour la programmation 2018-2019, la MRC a reçu une enveloppe budgétaire initiale de 599 000 \$, laquelle a été majorée en cours de programmation pour atteindre la somme finale de 848 099,78 \$, ce qui a permis d’aider 76 ménages;

ATTENDU QUE le budget provincial pour le programme Réno-Région a chuté de 20M \$ par année pour les programmations 2017-2018 et 2018-2019 à 12,37M \$ par année pour les programmations 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022;

ATTENDU QU’en raison de ces coupures budgétaires, le budget accordé à la MRC pour le programme Réno-Région pour la programmation 2019-2020 a été fixé à 384 000 \$, sans possibilité de majoration;

ATTENDU QUE, si le budget actuel demeure inchangé, seulement une trentaine de ménages de la MRC pourront recevoir une aide financière chaque année dans le cadre du programme Réno-Région;

ATTENDU QUE plus de 175 citoyens de la MRC sont actuellement inscrits au programme et que, de ce nombre, l’admissibilité d’une centaine d’entre eux a déjà été confirmée,

ATTENDU QUE le nombre important d’inscriptions démontre l’ampleur des besoins dans la MRC et l’intérêt des citoyens pour le programme;

ATTENDU QUE les citoyens qui s’inscrivent actuellement au programme Réno-Région ne pourront, selon les prévisions actuelles, bénéficier d’une aide que dans 4 ans, soit à la programmation 2023-2024;

ATTENDU QUE pendant ce délai d’attente les habitations des personnes les plus vulnérables et de leurs familles se détériorent et leurs conditions de vie se dégradent;

ATTENDU QUE les budgets actuels sont nettement insuffisants pour répondre adéquatement et en temps utiles aux besoins des citoyens de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière, appuyé par Joanne St-Louis et résolu à l’unanimité de dénoncer des coupures budgétaires intervenues dans le programme Réno-Région en raison de leurs impacts négatifs sur la vitalité de la région et sur la fragilisation des citoyens les plus vulnérables et de réclamer un rétablissement immédiat du budget dans ce programme, au niveau auquel il était lors des programmations 2017-2018 et 2018-2019.

ADOPTÉE.

192-07-2019 - EMBAUCHE - EMPLOI D'ÉTÉ CANADA

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre
résolu à l'unanimité de
procéder à l'embauche de Madame Carol-Ann Therrien à titre d'animatrice
pour le camp de jour pour l'été 2019.

ADOPTÉE.

193-07-2019 **RÉSERVATION CONGRÈS FQM 2019**

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre
et résolu à l'unanimité de
réserver les places pour la participation au Congrès de la FQM 2019 et les
chambres pour le maire M. Stéphane Roy, la conseillère Mme Joanne St-Louis et
le conseiller M. Étienne St-Louis.

ADOPTÉE.

BIBLIOTHÈQUE

194-07-2019 **ACTIVITÉS ET ÉQUIPEMENTS**

Proposé par François Monière
appuyé par Julie Sylvestre
et résolu à l'unanimité
d'autoriser la directrice des Loisirs et de la Culture Claudine St-Louis à procéder
à l'achat d'équipements et d'activités suivants dans le cadre des journées de la
culture qui se tiennent la dernière fin de semaine de septembre. Une demande
totalisant 900 \$.

- Conteuse professionnelle pour le samedi matin – une heure de conte en
pyjama pour les jeunes et offrir café/beignes pour les parents
accompagnateurs. Une demande de 500 \$;
- Achat de livres pour le concours de l'abécédaire. Une demande de 250\$;
- Baril de récupération d'eau pour les bacs de jardinage. Une demande de
150 \$.

ADOPTÉE.

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL RÉSEAU BIBLIO

Monsieur le Maire dépose le rapport annuel 2018-2019. Il souligne que la
Municipalité de Notre-Dame-du-Laus a reçu la certification de 5 sceaux
livresques soit le plus haut niveau de certification du programme BiblioQUALITÉ.

La Municipalité s'est aussi distinguée sur le plan régional pour l'amélioration de
l'aménagement de sa bibliothèque et a reçu une magnifique plaque
commémorative en érable créée par le sculpteur-ébéniste de Val-David, M.
Mathieu Patoine.

URBANISME

195-07-2019 **DÉROGATION MINEURE 2019-0255**

ATTENDU QU'un permis a été émis pour une remise;

ATTENDU QUE la municipalité n'exige pas de certificat d'implantation;

ATTENDU QU'il y a eu erreur lors du positionnement par le propriétaire;

ATTENDU QUE si cette dérogation est acceptée, elle ne porte pas préjudice au voisinage;

ATTENDU QU'en ce qui concerne la plate-forme avec la galerie attenante, il n'y a pas eu d'émission de permis;

ATTENDU QUE le C.C.U. ne peut accorder cette demande ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité que cette demande soit acceptée pour la remise et refusée pour la plate-forme avec galerie attenante qui doit être enlevée dans les quatre (4) mois de la résolution car celle-ci est non recevable dû au fait que la construction s'est faite sans permis.

ADOPTÉE.

196-07-2019

DÉROGATION MINEURE 2019-0257

ATTENDU QUE la demande est pour un garage de même dimension que le bâtiment principal;

ATTENDU QUE la demande est de permettre l'installation d'une porte de garage de 14 pieds de hauteur au lieu de 10 pieds;

ATTENDU QUE la hauteur du garage ne sera pas plus haute que le bâtiment principal;

ATTENDU QUE cette demande ne porte pas préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Sylvie St-Louis et appuyé par François Monière et résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation conditionnellement à ce que soit démolie la remise de 3,66 m X 3,70 m situé dans la bande riveraine et ce dans un délai de six (6) mois de la résolution.

ADOPTÉE.

197-07-2019

DÉROGATION MINEURE 2019-0258

ATTENDU QU'il y a déjà un bâtiment principal construit en droit acquis versus la marge de recul arrière;

ATTENDU QUE les propriétaires voudraient démolir et reconstruire pour leur retraite;

ATTENDU QUE la demande est pour soit réduire la marge de recul latérale ou la marge de recul avant;

ATTENDU QUE cette demande ne porte pas préjudice au voisinage (seulement 1 voisin);

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Julie Sylvestre et appuyé par Joanne St-Louis et résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation pour la marge de recul latérale soit réduite de 1,52 m tel que présenté sur le plan déposé par les propriétaires et ce conditionnellement à ce que les abris de 1,84 m X 2,40 m et de 3,90 m X 3,91 m situés dans la bande riveraine soient déplacés ou démolis tel qu'ils apparaissent sur le certificat de localisation de Denis Robidoux arp. géo. minute : 13 918.

ADOPTÉE.

198-07-2019 - DÉROGATION MINEURE 2019-0260

ATTENDU QUE la demande de dérogation pour l'implantation d'un chenil vise dans un premier temps, la marge à toute rue publique ou privée de 30 mètres au lieu de 60 mètres tel que spécifié au règlement de zonage 08-07-2000 article 15.4;

ATTENDU QU'un deuxième point concerne la réduction de la marge à 175 m au lieu de 250m sur la distance minimum du chenil de toute résidence autre que celle du propriétaire;

ATTENDU QUE le règlement a été modifié en 2012 en ce qui concerne les marges de recul pour cet usage;

ATTENDU QUE cette modification visait à ne pas causer de préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE les marges de recul non respectées sont considérables;

ATTENDU QUE si cette demande est acceptée elle causerait un préjudice au voisinage avec perte de jouissance;

ATTENDU QUE les membres du C.C.U. se sont basé sur le Règlement 08-07-2000, chapitre 15, article 15.4 «*Les chenils*» en vigueur actuellement et qui se lit comme suit :

Dans les zones où sont autorisés les chenils, les dispositions suivantes s'appliquent :

- a) Les chenils doivent être situés à plus de deux cent cinquante (250) mètres de toute résidence, autre que celle de son exploitant;
- b) Le ou les bâtiments servant à abriter les chiens doivent se situer à plus de soixante (60) mètres de toute rue publique ou privée;
- c) Les marges de recul latérales, arrière ainsi que les marges de recul à un lac ou cours d'eau sont de soixante (60) mètres;
- d) Ces marges s'appliquent aussi aux aies et enclos extérieurs où sont gardés les chiens;
- e) Les normes du présent article s'appliquent également à la garde de chiens servant à la pratique récréative ou commerciale de traîneaux à chiens.

ATTENDU QUE les marges de recul non respectées sont considérables;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Julie Sylvestre et appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité que cette demande soit refusée.

ADOPTÉE.

Pour le prochain item, Mme la conseillère Joanne St-Louis, quitte son siège afin d'éviter une apparence de conflit d'intérêt. De plus, Madame St-Louis informe l'assemblée, qu'elle n'a pas participé aux délibérations lors de la rencontre plénière ni aucune autre délibération sur ce dossier. Il est 20h53

199-07-2019 - DÉROGATION MINEURE 2019-0040

ATTENDU QUE ce terrain n'est pas riverain;

ATTENDU QUE le terrain est déjà desservi par des installations septiques;

ATTENDU QUE cette demande est pour séparer la compagnie de transport de la résidence;

ATTENDU QUE le zonage permet cet usage;

ATTENDU QUE cette demande ne porte pas atteinte aux voisins déjà existant;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Sylvie St-Louis et Étienne St-Louis et résolu à l'unanimité que cette demande soit acceptée.

ADOPTÉE.

Mme Joanne St-Louis reprend son siège. Il est 20h58.

200-07-2019

OFFICIALISATION DU CHEMIN DE LA TOPAZE

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité
d'officialiser le nom du chemin de la Topaze, tel qu'accepté par la Commission de Toponymie du Québec situé, plus précisément, sur le lot 5 305 743 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE.

201-07-2019

BARRICADER IMMEUBLE SIS AU 25 CHEMIN DE LA BALANCE

Proposé par François Monière
appuyé par Joanne St-Louis

et résolu à l'unanimité de
barricader l'immeuble sis au 25 chemin de la Balance pour des raisons de sécurité.

ADOPTÉE.

202-07-2019

FORMATION COMBEQ – PERMIS ET CERTIFICAT

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité
d'autoriser Éric Sarazin à participer à quatre (4) formations COMBEQ-FQM soit :

- Émission des permis et certificats ou attestations le 25 septembre à Gatineau;
- Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (2 jours) les 2 et 3 octobre à Mont-Laurier;
- Rôle de l'officier municipal et atelier pratique (2 jours) les 22 et 23 octobre à Gatineau;
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22) les 5 et 6 novembre à Gatineau.

Il faut prévoir les frais reliés au déplacement.

ADOPTÉE.

VOIRIE MUNICIPALE

203-07-2019 - APPEL D'OFFRE SOUS INVITATION – ÉQUIPEMENTS À NEIGE

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par François Monière
et résolu à l'unanimité de
procéder à un appel d'offre sous invitation pour l'équipement à neige pour le
camion 6 roues Ford soit :

- Sableuse 9' verges 4-1/2 avec équipements
- Pelle Fisher 9' MC MM2

ADOPTÉE.

204-07-2019

MANDAT EN INGÉNIERIE – PROBLÉMATIQUE DES CHEMINS TOURNESOL ET LUZERNE

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre
et résolu à l'unanimité
d'octroyer un mandat en ingénierie afin de déterminer la nature et la cause de
la problématique soulever aux chemins Tournesol et Luzerne.

Cette démarche est évidemment faite sans aucune admission et sans préjudice
et ne constitue d'aucune façon une admission de responsabilité en regard de la
situation dénoncée, notamment, en raison de la nature exceptionnelle des
précipitations qui ont eu lieu au cours du printemps 2019 et du fait que la
situation peut impliquer les travaux exécutés par le ministère des Transports
dans ce secteur, ou pour tout autre motif.

ADOPTÉE.

205-07-2019

MTQ – COMPENSATION HIVER 2018-2019 , CONTRATS NO 8809-18-4496 ET NO 8809-18-4584

Proposé par François Monière
appuyé par Étienne St-Louis
et résolu à l'unanimité accepter
l'offre du Ministère des Transports pour une compensation calculée suite à une
étude des données statistiques des heures d'opérations et des consommations
de fondants au contrat 8809-18-4496 pour un montant de **6 967,80 \$**, ainsi
qu'au contrat 8809-18-4584 pour un montant de **27 159,24 \$**.

Et que Madame Daisy Constantineau soit dûment mandatée à signer et accepter
pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus en règlement
complet et final concernant les opérations et les consommations de fondants
pour la saison 2018-2019 desdits contrats.

ADOPTÉE.

206-07-2019

BAIL DU MERN – ENCLOS POUR BACS

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Joanne St-Louis
et résolu à l'unanimité de
déposer une demande de bail auprès du Ministère de l'Énergie et des
Ressources naturelles (MERN) afin de régulariser une situation problématique
avec les bacs de déchet et de récupération dans le secteur du Lac Serpent et
d'autoriser la directrice générale Daisy Constantineau à signer pour et au nom
de la Municipalité tous documents inhérent au dossier.

ADOPTÉE.

207-07-2019 - TRAVAUX CHEMIN RUISSEAU-SERPENT

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre
et résolu à l'unanimité
d'autoriser les travaux suivants de réparation majeure de glissière au chemin du Ruisseau-Serpent secteur du Lac Vert :

- 100 poteaux à 7,00 \$/un
- 80 glissières à 45,00 \$/un
- 4 oreilles (bomber) à 50,00 \$/un
- Location de perceuse BMR à 85 \$/jr

Le coût estimé des travaux est de 4 755,00 \$.

ADOPTÉE.

208-07-2019 **ÉMONDAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX**

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Joanne St-Louis
et résolu à l'unanimité de
permettre au directeur des travaux publics Mario St-Louis de procéder à l'appel
d'offre pour les travaux d'émondage des chemins municipaux.

ADOPTÉE.

209-07-2019 **SERVITUDE DE CAPTAGE D'EAU – 5 CHEMIN DU RUISSEAU-SERPENT**

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Sylvie St-Louis
et résolu à l'unanimité
d'entreprendre les démarches afin d'établir une entente visant le déplacement
du puits et l'annulation de la servitude existante au 5 chemin du Ruisseau-
Serpent.

ADOPTÉE.

210-07-2019 **CESSION DE PARCELLE DE TERRAIN – CHEMIN DU RUISSEAU-SERPENT**

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Étienne St-Louis
et résolu à l'unanimité
d'autoriser la vente à M. Paul Cyr, pour la somme de cent (100,00\$) dollars par
emplacement, pour une partie désaffectée du chemin Ruisseau-Serpent situé
sur le lot numéro 5 211 691 du cadastre officiel du Québec.

Pour ce faire, l'acquéreur devra préalablement procéder, à ses frais, aux
opérations cadastrales requises pour régulariser la situation des lots contiguës.

De plus, que Me David Morin, notaire soit mandaté pour procéder aux actes
notariés payables par l'acquéreur.

De plus, que M. Stéphane Roy, maire et Mme Daisy Constantineau, dg/sec.trés.
soient autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents
en rapport avec la transaction.

ADOPTÉE.

211-07-2019 **ADJUDICATION DE CONTRAT – 5000 TONNES CONCASSÉ 0-¾**

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre
et attendu qu'un appel de
soumissions a été fait en bonne et due forme, il est résolu à l'unanimité
d'octroyer le contrat pour 5000 tonnes de concassé 0-¾ BNQ 2560-114 à 7,69
\$/la tonne à la compagnie 9175-8953 Québec inc. pour une montant de
44 207,89\$.

ADOPTÉE.

212-07-2019 - APPEL D'OFFRES SUR SEAO POUR LE TRAITEMENT DE SURFACE

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Joanne St-Louis
et résolu à l'unanimité de
procéder à l'appel d'offres sur SEAO pour le traitement de surface afin de
combler les besoins de la municipalité.

ADOPTÉE.

INCENDIE

213-07-2019

FORMATION TOUCHANT LES COMMUNICATIONS D'URGENCE

Proposé par François Monière
appuyé par Julie Sylvestre
et résolu à l'unanimité
d'autoriser le maire Stéphane Roy et la directrice générale Daisy Constantineau
à participer à la formation organisée par le Ministère de la Sécurité publique
touchant les communications d'urgence. Cette formation est gratuite et se
tiendra le 11 septembre prochain à la MRC d'Antoine-Labelle.

Il faut prévoir le déplacement et le repas du midi.

ADOPTÉE.

214-07-2019

COLLOQUE SUR LA SÉCURITÉ CIVILE 2019

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Étienne St-Louis
et résolu à l'unanimité de
permettre la conseillère Sylvie St-Louis, le directeur du service des incendies
Robert Vincent à participer au colloque sur la Sécurité civile 2019 organisé par le
Ministère de la Sécurité publique qui se tiendra le 30 septembre, les 1^{er} et 2
octobre prochain à Québec. Un tarif préférentiel si l'inscription se fait avant le
15 août est de 350 \$/personne pour participer à ce colloque.

ADOPTÉE.

215-07-2019

SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU QUE la MRC d'Antoine-Labelle a adopté le 27 mai 2014, la résolution
MRC-CC-11355-05-14, dans laquelle elle s'engage dans la procédure de révision
de son schéma;

ATTENDU QUE le 26 mars 2019 la MRC d'Antoine-Labelle a présenté pour
recommandation en séance de travail à l'ensemble des maires et mairesses le
projet de schéma révisé de couverture de risques de la MRC d'Antoine-Labelle
de même que les plans de mises en œuvre;

ATTENDU QUE la MRC d'Antoine-Labelle a soumis, en vertu de l'article 14 de la
Loi sur la sécurité incendie, à toutes les municipalités présentes sur son
territoire, un document faisant état des objectifs de protection optimale qu'elle
entend mettre de l'avant ainsi que des stratégies pour atteindre ces objectifs;

ATTENDU QUE la MRCAL a présenté le 18 avril 2019 lors d'un comité technique
en sécurité incendie ou avait été invité l'ensemble des directions incendies, des
directions générales de même que l'ensemble des maires et mairesses le projet
de schéma révisé de même que les plans de mise en œuvre pour discussions et
commentaires;

ATTENDU QUE la MRC a adopté son projet de schéma révisé le 23 avril 2019
(MRC-CM-13272-04-19);

ATTENDU la consultation publique tenue le 22 mai 2019 ainsi que le rapport de consultation publique déposé lors du conseil de la MRC du 28 mai 2019 (MRC-CC-13305-05-19);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 15 de la Loi précitée, les municipalités doivent donner leur avis à la MRC d'Antoine-Labelle sur ces propositions dont notamment les propositions présentées dans les plans de mise en œuvre;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 16 de la Loi précitée, chacune des municipalités doit adopter une résolution afin de signifier son acceptation audit plan de mise en œuvre.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par François Monière et résolu à l'unanimité que :

- La municipalité de Notre-Dame-du-Laus donne un avis favorable à la MRC d'Antoine-Labelle sur les objectifs de protection optimale que cette dernière propose;
- La municipalité de Notre-Dame-du-Laus adopte également le plan de mise en œuvre concernant son territoire, lequel regroupe les actions qu'elle doit réaliser durant la durée du schéma révisé.

ADOPTÉE.

216-07-2019

ACTIVITÉS ET ÉQUIPEMENTS

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité

d'autoriser le directeur du Service des Incendies Robert Vincent à procéder à l'achat d'équipements et d'activités suivants :

- Pompe
- Habits de flottaison

ADOPTÉE.

217-07-2019

BAIL AUPRÈS DE BROOKFIELD – RÉSERVOIR SOUTERRAIN

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité de

permettre la directrice générale Daisy Constantineau à signer pour et au nom de la municipalité, un bail avec Brookfield afin d'installer un réservoir souterrain pour combler les besoins en eau pour le Service incendie pour le secteur du Poisson Blanc.

ADOPTÉE.

218-07-2019

PROGRAMME GÉNÉRAL D'INDEMNISATION ET D'AIDE FINANCIÈRE – SUITE AUX INONDATIONS DU PRINTEMPS 2019.

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité

d'autoriser la directrice générale Daisy Constantineau à déposer pour et au nom de la Municipalité les documents requis au Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents – Inondations et pluies survenues du 14 au 24 avril 2019.

ADOPTÉE.

LOISIRS ET CULTURE

219-07-2019 - ACTIVITÉS ET ÉQUIPEMENTS

Point d'information donné par M. le Maire concernant les activités passées et à venir.

220-07-2019

BUDGET – VIE ACTIVE

Proposé par François Monière
appuyé par Joanne St-Louis
et résolu à l'unanimité
d'accepter le budget annuel présenté par l'organisme Vie active et de leur attribuer une subvention de 600 \$ afin de supporter les formations et différentes activités.

ADOPTÉE.

221-07-2019

BINGO 2019-2020 – FILLES D'ISABELLE

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Étienne St-Louis
et résolu à l'unanimité de
permettre l'activité de Bingo 2019-2020 soit deux (2) bingos par mois à partir du mois de décembre 2019 jusqu'à novembre 2020 par l'organisation des Filles d'Isabelle.

ADOPTÉE.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

VARIA

QUESTIONS DU PUBLIC

La période de questions des citoyens se tiens de 21h20 à 21h25.

221-07-2019

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par Sylvie St-Louis
et résolu à l'unanimité que la
présente séance soit levée. Il est 21h30.

ADOPTÉE.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
maire

Par.....
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy
Maire